

**Conseil Communautaire en date du 9 septembre 2013**  
**A la salle communale de Chambornay lès Pin**

Délégués présents :

Mmes Cuinet, Bonnet, Girard, Fricot, Richet, Eymard  
M. Lucot, Boudot, Gaillard, Fassenet, Painguet, Hoerner, Morel, Hintzy, Girard, Renaudot, Abisse, Meiller, Marchal Didier, Denis, De Rogier, Marchal François, Perez, Lacaille, Ballot Vincent, Garnache Creuillot, Garnier, Perret, Braichotte, Philibeaux

Absents excusés :

M. Poitrey, Pedetti, Vincent, Ballot Serge, Dumont, Avenia, Gaudiard  
Mmes Chenguit, Demolombe

Secrétaire de séance : M. MARCHAL Didier

En présence de Mme Carrez, Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO) et de M. Maurice Fassenet, Conseiller Général du canton de Marnay.

Le Président ouvre la séance et demande un secrétaire, M.MARCHAL Didier se propose.

*Accepté.*

Jean LUCOT demande si des remarques sont à noter concernant le compte rendu du 5 juin. Aucune remarque, le compte rendu est validé.

*Voté à l'unanimité*

Le Président aborde l'ordre du jour:

**1. Représentativité de la CC du Val Marnaysien : revalidation du choix n°2 effectué lors du conseil communautaire du 30 avril pour les élections de janvier et de mars 2014.**

Cette représentation des communes a déjà été votée à bulletin secret et à l'unanimité lors d'un précédent conseil communautaire en date du 30 avril 2013.

La délibération mentionnant la représentativité des communes pour la période de janvier, il convient de préciser que cette représentativité concerne aussi bien la période de janvier que les futures élections municipales de mars 2014. Il s'agit donc de confirmer et préciser la délibération déjà actée.

Roland HOERNER insiste sur l'urgence de cette confirmation de notre délibération, Vincent BALLOT soulignant que le préfet devant cette limite temporelle pourrait décider l'application stricte de la loi alors que nous avons décidé (comme prévu aussi par la loi) une représentation modulée.

Les communes devront, elles aussi, valider cette nouvelle délibération le plus vite possible. Il est donc demandé qu'un modèle de la délibération d'avril et sa modification soit adressé aux communes.

*Voté à l'unanimité*

**2. Syndicat Haute-Saône numérique : présentation CCVO et avis**

Chaque commune a été destinataire par courrier électronique du projet de déploiement de la fibre optique envisagé par le département en collaboration avec les communautés de

communes. Ce syndicat départemental a pour objet la suppression de toutes les zones blanches à partir d'un arc numérique reliant les principales agglomérations, les centraux et sous – répartiteurs locaux puis atteignant les utilisateurs par le réseau cuivre actuel.

Le département a proposé un plan d'investissement estimé à 9 euros par an et par habitant pendant 15 ans pour que ce réseau soit opérationnel en 2020. Le département demande une délibération de principe sur l'adhésion future à ce syndicat sachant que la fusion effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014 nous interdit de modifier nos statuts qui à ce jour ne permettent pas l'adhésion au syndicat HS numérique.

Le Doubs a adopté une démarche de principe similaire mais les plans de financement sont différents car évoluant pour les communautés de communes au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur leurs territoires.

D. MARCHAL fait une remarque en quatre points :

- Le document technique ne précise nullement l'offre réelle qui sera proposée à chaque habitant en terme de débit et de puissance.
- Ce document ne précise pas non plus les offres tarifaires qui seront proposées. Or, l'accès à des débits élevés par des systèmes tels que la 4G est proche de 80 euros par mois ce qui conduit à un risque de fracture numérique.
- Les collectivités se substituent par ce choix au secteur privé libéral qui veut bien assumer des investissements importants sur les secteurs rentables mais laisse les zones non rentables aux bons soins des collectivités locales.
- Un tel engagement de principe ne va pas de soi compte tenu du peu de lisibilité budgétaire à l'horizon 2014 : fusion, prise de compétence scolaire et mise en œuvre à venir des rythmes scolaires.

Le Président fait remarquer que notre collectivité ne peut pas rester à l'écart de ce progrès technique notamment pour son développement économique et l'attractivité de son territoire. De plus, les offres tarifaires qui seront proposées à la population ne seront pas d'un coût aussi élevé.

Enfin, le Président et les Vice-présidents de la CCRO ont été associés à cette démarche et ne semblent pas y être opposés.

M. FASSET, invité présent, fait remarquer que le département fait un effort financier considérable (100 millions d'euros) mais qu'à ce jour, il n'est pas dit que les opérateurs interviennent partout pour présenter des services de cette qualité.

M. HOERNER fait remarquer que France Telecom et Orange devraient se porter candidats comme prestataires de service sur ce réseau de très haut débit.

*Voté à la majorité (1 contre, 1 abstention)*

### **3. Point sur la prise de compétence scolaire : transfert de personnels, recrutements d'emplois aidés (CAE et contrats d'avenirs), convention de mise à disposition**

Les contrats de mise à disposition des installations sont signés (Marnay) ou en cours de signature.

Les transferts de personnels et des adaptations horaires ont été opérés en tenant compte des nécessités de service d'une part et des souhaits des intéressés, en tenant compte de la nature

des contrats et des situations particulières selon le tableau ci-joint dont F. VAILLET a donné lecture en séance :

Nom	Prénom	fonction	Grade	contrat	tps de travail	lieu d'affectation
FASSET	Patricia	ATSEM	ATSEM principale 2ème classe	titulaire FPT	24,25	EM Marnay
LARCENEUR	Véronique	ATSEM	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	titulaire FPT	24,25	EM Marnay
ANELLI	Delphine	ATSEM	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	titulaire FPT	24,25	EM Marnay
BERILLE	Laure	ATSEM/Agent technique	ATSEM	CDD/Contrat d'avenir	35	EM/EP MARNAY
GUILLIER	Bernadette	agent technique	adjoint technique de 2ème classe	titulaire FPT	9	EP MARNAY
LAURENT	Claudine	agent technique	adjoint technique de 2ème classe	CDI	8	EP Cugney
BARBIER	Sylvie	ATSEM	adjoint technique de 2ème classe	titulaire FPT	22,75	EM PIN
GREFFIER	Evelyne	agent technique		CDD/CAE	20	EP PIN/EP Sornay
FOURNIER	Stéphanie	ATSEM	ATSEM	CDD	31,89	E. Sornay

Le 5 juin, le conseil communautaire avait déjà autorisé le Président à réaliser cette opération mais il a souhaité entériner les opérations de transfert par une nouvelle délibération.

M. HOERNER fait remarquer que le RPI de la Douain a été oublié. Ce syndicat scolaire fonctionne avec 3 communes relevant de la CC du Pays Riolois (CCPR) qui ne prendra la compétence scolaire qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 alors que notre collectivité vient de la mettre en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre.

Il souhaite que la délibération de ce jour inclue explicitement les personnels du RPI de la Douain dès janvier 2014 par une convention entre les deux collectivités.

Le Président soumet au vote la délibération entérinant les mises à disposition des installations et les transferts de personnels déjà actés.

*Voté à l'unanimité*

Le Président ajoute que le cas du RPI de la Douain sera revu prochainement et dans un 1<sup>er</sup> temps avec la préfecture.

#### **4. Demande de Tromarey pour paiement des frais de personnels et reprise de l'agent non permanent occupant un poste d'ATSEM**

Une ATSEM intervient sur Venère (compétence CC du Val de Pesmes) pour les enfants de Venère, Tromarey, Bonboillon et Cugney scolarisés sur ce regroupement. Le contrat professionnel ayant été construit par la commune de Tromarey, il est demandé que les salaires de l'employé soient remboursés à la commune concernée à hauteur des sommes correspondant à la scolarisation des enfants relevant de notre communauté de communes, sachant que le contrat expire au 31 mars 2014.

*Voté à la majorité (4 abstentions)*

#### **5. Point sur PACT : présentation de l'annexe 1 et avis**

Une commission mixte ( la composition de la commission était « pré-proposée » par le CG70 à laquelle il a été proposé d'y adjoindre le Président et les Vice-présidents de la CCRO, ainsi que tous les délégués communautaires CCVO volontaires pour y participer) a ébauché la liste

des opérations pouvant intéresser notre territoire dans le cadre de ce programme de six ans suivant les orientations souhaitées par le Conseil Général de Haute-Saône dans le cadre d'une enveloppe de 472 000 euros.

Les 10 axes retenus pour PACT par le Conseil Général sont les suivants:

- Action sociale et accès au service à la population
- Services de proximité
- Culture
- Éducation et Jeunesse
- Sports
- Valorisation des atouts du territoire
- Système d'information géographique (SIG)
- Mobilité
- Logement
- Économie et emploi.

Ce document (partie diagnostic), qui reste une orientation pouvant évoluer durant les six années à venir, sera présenté lors du prochain conseil communautaire et envoyé préalablement aux conseillers.

## **6. Consultation voie ferrée de Marnay à Pin**

La commission d'appel d'offres tenue récemment a procédé à l'ouverture des plis. Les vérifications techniques (conformité des offres avec le cahier des charges notamment) sont en cours.

Les offres s'échelonnent entre 74 000 euros et 223 000 euros pour une estimation de travaux de 112 000 euros.

## **7. Questions diverses**

A l'initiative de la CCVO, les communes ont été destinataires d'une possibilité d'installation de défibrillateurs sur leur territoire. A ce jour, il y a eu peu de réponses.

Le Président rappelle quelques contraintes techniques dont la nécessité d'une alimentation électrique pour protéger le matériel contre le gel en cas d'installation en extérieur.

Plusieurs remarques sont émises sur l'intérêt de ce matériel et de son utilisation en urgence par des personnes sans formation ou peu formées. Des lieux potentiels sont évoqués : le gymnase semble une priorité, les terrains de sport ou les sites accueillant beaucoup de gens sont évoqués.

Didier MARCHAL, sans remettre en cause l'intérêt social de ce matériel, souligne que la CCVO ne peut agir que dans le cadre d'une compétence transférée par les communes et demande à quelle compétence rattacher cette proposition. Il estime que cela relève plutôt de la sécurité qui relève de la voirie qui reste une compétence exercée par les communes.

Peut-être pour le scolaire, périscolaire lorsque cela touche alors des installations proches des écoles ou pôles périscolaires. Vincent BALLOT propose : service à la personne.

Le Président propose de vérifier rapidement à quelle compétence rattacher cette proposition.

La question reste ouverte et les communes invitées à répondre au questionnaire.

Le Président présente l'ordre du jour du prochain conseil communautaire dont les points seront les suivants :

- Étude des simulations financières DGF fournies par la préfecture du Doubs dont les conséquences de la prise de compétence scolaire sur les dotations CCVO et communales
- Centre social sur Marnay : consultation pour la maîtrise d'œuvre en vue du dépôt de dossier DETR en décembre
- Recrutement d'un agent pour le pôle périscolaire de Marnay en situation critique de sécurité en raison du nombre d'enfants accueillis.

Le conseil aura lieu le lundi 16 septembre 2013 à Chenevrey. Le Président souligne qu'une rencontre en préfecture de Haute-Saône aura lieu ce mercredi avec nos collègues de la CCRO et permettra d'aborder différents problèmes liés à la fusion, aux dotations etc...

Didier MARCHAL demande que soit abordé aussi le problème des statuts du Val Marnaysien afin que les orientations envisagées et transmises aux communes puissent être précisées par la commission statuts.

Il demande aussi que soit abordée en préfecture la question suivante : le Val Marnaysien dispose-t-il des quatre compétences nécessaires pour prétendre à une dotation bonifiée? Cette dotation estimée à plus de 200 000 euros est un élément de la discussion sur le passage à la FPU.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22h30.